

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS28

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, M. Bony, M. Leclerc, M. Straumann, Mme Meunier, Mme Louwagie,
M. Vialay, M. Brun, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Abad, M. Lurton, M. Rolland,
M. Fasquelle, M. Saddier et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, après le mot :

« organise »,

insérer les mots :

« , en lien avec les entreprises de son territoire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En lien avec leurs compétences économiques et de formation, les Régions sont particulièrement bien placées pour mettre en place de véritables politiques d'orientation et les rapprocher des entreprises, qui sont les mieux placées pour parler des métiers.

Cet amendement prévoit, dans un souci de synergie avec les acteurs économiques, que la région exerce cette compétence d'organisation en lien avec les entreprises de son territoire.